



Union Nationale des Syndicats Autonomes

**DOUANES**

# INFO RAPIDE

## Compte-rendu du GT « Règles de gestion » du 2 octobre 2013

### Du présent à l'avenir !

Cette réunion comportait quatre thèmes principaux :

- les critères utilisés pour le TA d'ACP2
- la mutation des agents du cadre sup
- la carrière des IR
- le futur barème de points du tableau de mutations

Après des déclarations liminaires de FO et de la CGT le GT est rentré dans le vif du sujet.

#### Critères utilisés pour le TA d'ACP2 : le consensus!

Divers scénarii étaient proposés pour finaliser un dossier déjà étudié antérieurement. L'UNSA DOUANES, suivie de la CGT et de la CFDT s'est prononcée pour la prise en compte pour le classement des AC1 à promouvoir en reprenant tous les services publics effectués y compris les interruptions de services. FO qui était sur une autre proposition a fini par rejoindre la position majoritaire.

Un vote à l'unanimité a été émis et la DG appliquera désormais ce critère mais pas avant 2015.

#### La mutation des agents du cadre sup : il est urgent d'attendre !

Ce critère devrait être appliqué aux agents du grade d'IR3 à CSC occupant un emploi de chef de service, soit potentiellement 2900 agents.

Actuellement une règle les bloquant deux ans sur leur poste est théoriquement appliquée. Dans les faits à force de dérogations justifiées: (promotions, restructuration) ou beaucoup moins, permettant une gestion à la tête du client, seuls 50% des agents restent en poste 2 ans.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr)



## **La DG ne veut plus de « ROMS » !**

Et on assiste au constat partagé par l'UNSA d'une valse des « chefs » très nuisible pour la bonne marche des services et la vie au travail des agents qui ne savent suivre le mouvement de « chefs » aux idées parfois bien éloignées les unes des autres.

L'administration voulait allonger le délai à 3 ans, ce qui ne résoudra pas le problème des 50% de nomades... cela ne semble pas opportun à l'heure où la douane va devoir subir le PSD qui est dans les cartons de la DG.

L'ensemble des OS s'est en définitive prononcé contre les propositions de l'administration qui a suivi en bougonnant qu'il faudra y revenir !  
On est bien d'accord...

### **La carrière des IR, IP et CSC : ou comment faire fonctionner l'usine à gaz des carrières de nos cadres sup !**

La DG souhaite nommer une seule « volée » de CSC2F retraite par an à partir de 2015 au lieu de deux promotions par an. Ces « bonus conséquents en euros » depuis les accords de Montreuil 2, (l'UNSA DOUANES a vainement lutté contre!) seront ainsi attribués à moins d'agents mais les gagnants de « l'euromontreuil 2 » percevront plus longtemps en activité le jackpot !

La DG a indiqué que le nombre d'agents concernés par cette mesure allait fortement diminuer à cause de la pyramide des âges.

En définitive la règle de deux promotions par an restera valide en 2014 uniquement...

Le second sujet résidait dans un rééquilibrage des promotions en IP 1 pour les IR1 actuellement défavorisés par rapport aux IR2 (voire3). Les IR1 vont devenir prioritaires pour ces promotions, la DG nous a précisé que cela dans le sens de l'allongement des carrières.

### **Le futur barème de points du tableau de mutations : Rendez-vous en 2014 !**

La DG veut profondément changer la donne bouleversant ainsi le classement actuel des agents au regard des mutations. Il faut en la matière agir avec prudence et l'UNSA DOUANES se veut pragmatique en évitant des propositions aventureuses comme elle a pu en entendre en réunion.

Il est essentiellement question de valoriser l'ancienneté à la résidence, en la déplaçant, d'octroyer de points forfaitaires par grade et d'ancienneté en douane; ceci se substituerait au système des points attribués actuellement en fonction de l'ancienneté de prise de rang. L'UNSA DOUANES à ce stade n'est pas défavorable.

Il semblerait également que les « sur points » résidences bonifiées aient du plomb dans l'aile. Nous étions contre au départ et le restons !

De même les points pour charge de famille font l'objet d'un questionnement...

Un GT « mutations » est prévu au printemps prochain, la DG devrait fournir des simulations permettant d'y voir plus clair !

## **Les représentants UNSA DOUANES**

**Vincent THOMAZO - Hervé POLLET - Cécile DEWASMES**

**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr)**

